

Le présent document contient des renseignements de base qui pourraient vous intéresser à propos du Fonds équilibré Franklin Brandywine Global – Série T. Pour plus de détails, consultez le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, faites-en la demande à votre représentant ou communiquez avec la Société de Placements Franklin Templeton (Franklin Templeton) en composant le 1.800.897.7281, en envoyant un courriel à service.CAN.franklintempleton@fsglobal.com ou en consultant le site www.franklintempleton.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Les parts de cette série du fonds ne peuvent plus être souscrites selon l'option avec frais d'acquisition différés ou l'option avec frais d'acquisition réduits. Cependant, les parts que vous détenez déjà selon l'une ou l'autre de ces options peuvent être substituées à des parts d'un autre fonds ou d'une autre série et conserver ces options. Si vous avez souscrit des parts du fonds selon l'option avec frais d'acquisition différés ou l'option avec frais d'acquisition réduits avant le 18 mai 2022, les frais de rachat continueront de s'appliquer conformément à ce qui est décrit à la rubrique « Frais d'acquisition ».

Bref aperçu

Codes du fonds :	CAD : TML6222 (FA), TML6223 (FAR)*, TML6224 (FR)*	Gestionnaire du fonds :	Société de Placements Franklin Templeton
Date de création de la série :	20 septembre 2022	Gestionnaire de portefeuille :	Société de Placements Franklin Templeton
Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 :	51,9 millions \$	Sous-conseiller(s) :	Brandywine Global Investment Management, LLC
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,10 %	Distributions :	Annuelles; les distributions seront réinvesties, sauf si vous choisissez de recevoir des liquidités
		Placement minimal :	Placement initial 5 000 \$ Placements supplémentaires 100 \$ Versements préautorisés 50 \$

* Fermé aux nouveaux investissements, à l'exception des substitutions d'autres codes avec frais d'acquisition réduits ou avec frais d'acquisition reportés.

Dans quoi le fonds investit-il?

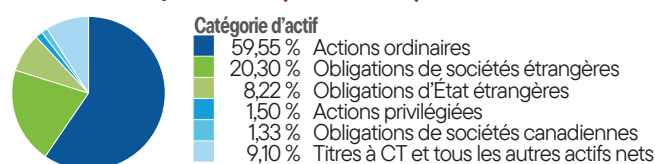
Le fonds investit principalement dans des titres de créance et des titres de participation d'émetteurs partout dans le monde, tout en suivant une approche de placement durable.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le fonds au 31 mars 2025. Les placements du fonds sont appelés à changer.

Les 10 principaux placements (31 mars 2025)

1. Liquidités et équivalents	8,15 %
2. BNP Paribas SA	3,12 %
3. Baidu, Inc., certificat américain d'actions étrangères	2,67 %
4. Dollar General Corp.	2,16 %
5. AerCap Holdings NV	2,03 %
6. Banco Santander SA	1,84 %
7. CVS Health Corp.	1,77 %
8. Citigroup, Inc.	1,67 %
9. Delta Air Lines, Inc.	1,63 %
10. Barratt Redrow plc	1,46 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	26,50 %
Nombre total de placements	200

Portefeuille de placements (31 mars 2025)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

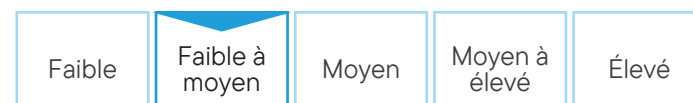
Une façon d'évaluer le niveau de risque d'un fonds est d'examiner l'ampleur des variations de son rendement avec le temps. C'est ce qu'on appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Franklin Templeton estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Méthode de classification des risques d'investissement » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme c'est le cas pour la plupart des fonds communs de placement, le fonds n'offre aucune garantie. Il est possible que vous ne puissiez pas récupérer l'argent que vous avez investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de Série T du fonds depuis la création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement de la série.

Le 6 décembre 2024, le Fonds mondial équilibré durable Templeton a fusionné avec le Fonds équilibré Franklin Brandywine Global. De ce fait, les données sur le rendement passé pour la période antérieure au 6 décembre 2024 ne sont pas comparables.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de la Série T du fonds au cours des dernières années civiles. Cette information n'est pas disponible, car la série n'existe pas depuis au moins une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section vous indique le meilleur et le pire rendement des parts de Série T du fonds sur trois mois. Cette information n'est pas disponible, car la série n'existe pas depuis au moins une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de Série T du fonds. Cette information n'est pas disponible, car la série n'existe pas depuis au moins douze mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un fonds mondial équilibré
- recherchent un fonds qui suit une approche de placement durable
- comptent conserver leur placement à moyen ou long terme

Cette série recherche aussi des flux de trésorerie mensuels réguliers provenant de placements détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèce ou réinvesties.

Quels sont les coûts?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de Série T du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les séries, les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Le mode de souscription assorti de frais d'acquisition initiaux est le seul mode de souscription offert au moment de l'achat de cette série du fonds.

Si vous détenez des parts assorties du mode de souscription avec frais d'acquisition réduits ou avec frais d'acquisition reportés, vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition si vous faites racheter vos parts, comme le décrit le prospectus simplifié.

Mode de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 6 % du montant investi	De 0 \$ à 60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	• Le taux est décidé entre vous et votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi. Ils sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur votre portefeuille parce qu'ils diminuent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais de la Série T correspondaient à 2,36 % de la valeur de cette série. Cela équivaut à 23,60 \$ pour chaque placement de 1 000 \$.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration à taux fixe et de tous les frais d'exploitation qui ne sont pas couverts par les frais d'administration à taux fixe.	2,10 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,26 %
Frais de la série	2,36 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent.

Franklin Templeton verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du fonds, et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend du mode de souscription que vous avez choisi.

Si vous détenez des parts assorties du mode de souscription avec frais d'acquisition réduits ou avec frais d'acquisition reportés, la commission de suivi est réduite de 50 % jusqu'à ce que vos parts soient libérées, comme le décrit le prospectus simplifié.

Mode de souscription	Montant de la commission de suivi	
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.	Ceci correspond à 10,00 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. AUTRES FRAIS

Il est possible que vous ayez à payer d'autres frais au moment de l'achat, de la détention, de la vente ou d'une substitution des parts du fonds.

Frais	Montant payé
Frais de substitution	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts faisant l'objet de la substitution. Vous négociez ces frais avec la société de votre représentant, et les lui versez. Vous pouvez être tenu de verser des frais de substitution à la société de votre représentant dans les cas suivants : • substitution de parts assorties de frais d'acquisition initiaux par des parts non assorties de frais d'acquisition ou assorties de frais d'acquisition initiaux; • substitution de parts assorties de frais d'acquisition réduits par d'autres parts assorties de frais d'acquisition réduits; • substitution de parts assorties de frais d'acquisition reportés par d'autres parts assorties de frais d'acquisition reportés.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Franklin Templeton ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Société de Placements Franklin Templeton

5000, rue Yonge, bureau 900
Toronto (Ontario) M2N 0A7
Service à la clientèle sans frais : 1.800.897.7281
Courriel : service.CAN.franklintempleton@fisglobal.com
www.franklintempleton.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.